



PROCÉDURE CIVILE

Les réformes de l'été 2025 de la procédure civile

Comprendre et maîtriser les décrets récents de la procédure civile

Objectif

La procédure civile, en évolution, a fait l'objet de cinq décrets publiés durant la période estivale, chacun portant sur différents domaines. Ces textes introduisent des modifications importantes concernant les juridictions compétentes et la procédure pour les actions de groupe, les modes amiables de résolution des différends, ainsi que la procédure orale. Ils instaurent également une nouvelle fin de non-recevoir en matière de transport aérien et un dispositif de mise en état conventionnelle. L'objectif de cette formation est de vous permettre de maîtriser pleinement ces récentes évolutions de procédure civile..

Thèmes abordés

Maîtriser l'impact des réformes estivales ; Connaître les spécificités de la mise en état conventionnelle ; Distinguer les différents modes amiables de résolution des différends ; Identifier les conséquences des MARD sur les délais ; Maîtriser l'article 145 CPC ; Maîtriser la nouvelle action de groupe ; Maîtriser la communication électronique.

Programme détaillé

14h00 - 14h10

Introduction

14h10 - 14h50

I. Décrypter les décrets « action de groupe »

- Identifier la nouvelle « action de groupe »
- Identifier les juridictions compétentes et la sanction applicable en cas de saisine erronée d'une juridiction
- Maîtriser les nouvelles dispositions du code de procédure civile

14h50 - 15h30

II. Décrypter le décret « Magicobus II »

- Analyser le nouvel article 145
- Maîtriser la procédure orale
- Maîtriser la communication

15h30 - 15h40

Pause

15h40 - 18h00

III. Décrypter le décret « amiable »

- Maîtriser le nouveau cadre amiable
 - ▷ Identifier le nouveau plan du code de procédure civile
 - ▷ Maîtriser la généralisation de l'audience de règlement amiable
 - ▷ Déterminer les nouveaux pouvoirs du juge en matière amiable
- Maîtriser la mise en état conventionnelle
- Maîtriser l'expertise amiable
- Analyser les incidences sur les délais
- Maîtriser l'homologation



Conférence animée par

**Kevin
Castanier**

Maître de conférences
Université de Rouen Normandie

Tarif : 430 €



Date

10 décembre 2025
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 2

Intermédiaire :
approfondissement des
connaissances et des pratiques



Lieu

Paris ou à distance

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





PROCÉDURE CIVILE

Les réformes de l'été 2025 de la procédure civile

Comprendre et maîtriser les décrets récents de la procédure civile

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 10 décembre 2025 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation : ☐ **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
☐ **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

